

**Samedi 11** : Challans -      **Dimanche 12** : St Jean de Monts -      **Mardi 14** : Sèvremont

**Jeudi 16** : St Georges de Pointindoux –

**Samedi 18** : Montaigu – **Contre la montre par équipe le matin**      **Dimanche 19** : St Hilaire de Riez

**ARTICLE 1 : Organisation** par le « **Comité d'Organisation du Circuit des Plages Vendéennes** », dont le siège social est situé à la Mairie 1 place de la Mairie 85300 LE PERRIER.

**ARTICLE 2 : Type d'épreuve**

L'épreuve est en classe (Elite Nationale 1.12.1) ouverte aux catégories Élite et Open. Grille 1220/20.

**ARTICLE 3 : Participation – Engagement par équipe**

➔ Nombre d'engagés par **équipe** : **7 maxi** + 4 remplaçants - 5 minimum + 3 remplaçants

➔ Les engagements se feront uniquement **par bulletin**

➔ Les priorités pour la sélection :

1. Participation à toutes les épreuves avec 7 coureurs
2. Équipes continentales UCI Françaises, équipes N1 N2 N3

➔ Les bulletins d'engagement (1 par épreuve) devront parvenir à l'organisation 10 jours avant la date de l'épreuve.

**Tout bulletin non accompagné du règlement ou mal renseigné (absence du code UCIID et la date de naissance et nationalité) ne sera pas retenu.**

**Contact** : Hubert GUILBAUD [engagement@cocpv.fr](mailto:engagement@cocpv.fr) - 06 71 99 92 13 - – Norbert JEANNEAU 06 07 25 04 76

**ARTICLE 4 : Permanence – Contrôle des engagements – Signatures – Appel des coureurs**

- La permanence de départ, le contrôle et le retrait des dossards (par les directeurs sportifs) se fait de 11h30 à 12h dans la salle indiquée sur le document route ou sur le site [Pays de la Loire Cyclisme](http://Pays de la Loire Cyclisme).
- La réunion des directeurs sportifs sera à 12h15 dans une salle indiquée sur place
- La signature des coureurs se fera à proximité du podium protocolaire de 12h45 à 13h10
- Appel des coureurs sur la ligne de départ : 13h10, départ fictif à 13h25 et départ lancé à 13h30

➔ Pour le CLM du samedi matin (voir règlement en annexe)

- **En 2023, les vélos des coureurs seront équipés de transpondeurs. Une caution de 200 € est demandée à chaque équipe. Chèque à l'ordre de « Vendée Chrono Finish » à remettre le 1<sup>er</sup> jour en contre partie des transpondeurs.**

**ARTICLE 5 : Challenges du Circuit des Plages Vendéennes**

- **Challenge individuel**

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points	30	25	20	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

A l'issue de chaque épreuve un classement général est calculé par cumul des points acquis dans chaque épreuve disputée. En cas d'ex-aequo, il est tenu compte de la meilleure place dans la dernière épreuve disputée, dans la limite des places du barème.

Tout coureur classé dans le challenge devra OBLIGATOIREMENT prendre le départ de la dernière épreuve, sous peine de perdre la totalité des points acquis.

- **Challenge par équipe**

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	20	17	15	13	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

A l'issue de chaque épreuve un classement général par équipe est calculé sur les 3 premiers coureurs

Le cumul des points acquis dans chaque épreuve disputée est additionné. Pour la finale en cas d'ex-aequo, il est tenu compte de la meilleure place dans la dernière épreuve disputée, dans la limite des places du barème.

➔ Toute équipe classée dans le challenge devra **OBLIGATOIREMENT** prendre le départ de la dernière épreuve, sous peine de perdre la totalité des points acquis.

### ARTICLE 6 : Classements

- Des classements intermédiaires, **POINT CHAUD** et **RUSH** sont disputés au cours de chaque course, classement sur 3 coureurs.  
A chaque sprint les points attribués sont les suivants : 1<sup>er</sup> – 5 points – 2<sup>ème</sup> - 3 points – 3<sup>ème</sup> – 1 point.  
En cas d'égalité, la meilleure place dans le dernier classement départagera les coureurs.
- Désigné par le jury. Le coureur **LE PLUS COMBATIF**
- **Pour des raisons de sécurité, tous coureurs à plus de 7 minutes** du peloton principal devra abandonner.

ARTICLE 7 : Pénalités Les épreuves sont régies par le règlement de la F. F. C

### ARTICLE 8 : Contrôle médical

Le règlement antidopage de la F.F.C s'applique intégralement à la présente épreuve. Il aura lieu dans un local réservé uniquement à cet effet, à l'adresse indiquée sur le document route.

### ARTICLE 9 : Protocole

**Tous les jours de course** : Après l'arrivée, le 1<sup>er</sup> le 2<sup>ème</sup> le 3<sup>ème</sup> de l'épreuve, le 1<sup>er</sup> des rushs, le 1<sup>er</sup> des points chauds, le combatif du jour ainsi que le 1<sup>er</sup> du général. Et cela en tenu de coureur, **dans un délai de 15 minutes maximum**. La présentation de la meilleure équipe se fait le lendemain au moment de la présentation des équipes. Nous communiquerons un horaire de passage pour la présentation de chaque équipe.

Tout coureur qui ne se présentera pas à la cérémonie protocolaire se verra retirer les récompenses ainsi que les prix attribués aux différents classements intermédiaires.

Récompense des challenges le dernier jour : Challenge final individuel - Final par équipe – 1<sup>er</sup> jeune.

### ARTICLE 10 : Assistance technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par un véhicule ASSISTANCE et par deux véhicules appartenant à des clubs fournis par l'organisation. Lors de la réunion des directeurs sportifs des roues de rechange pourront être demandées aux équipes.

### ARTICLE 11 : Service médical

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par un Médecin officiel mis en place par le Directeur de l'Organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée.

### ARTICLE 12 : Droit à l'image

Les clubs, sponsors et coureurs acceptent, par leur participation aux épreuves que les photos sur lesquelles ils figurent puissent être utilisées par le Comité d'Organisation, uniquement à des fins promotionnelles dans le cadre de publication sur tous supports et en tous formats.

P.S. Ce règlement est conçu selon les dispositions règlementaires en vigueur à la date de sa publication et reste modifiable avant l'épreuve, selon l'évolution des règlements de la F.F.C qui s'imposeraient à l'organisation.

Le Comité d'Organisation du Circuit des Plages Vendéennes est adhérent au challenge **ROCC AMATEUR**.

## PRIMES 36<sup>ème</sup> EDITION 2023

EPREUVES EN LIGNE : PAR JOUR		
COMBATIVITE 50€	POINTS CHAUDS 50€	RUSH 50 €

GRILLES DE PRIX F.F.C.	
Individuelle par jour de course	Contre la montre par EQUIPE
1 220 € sur 20 coureurs	1 400 € sur les 5 premières équipes

CHALLENGE FINAL INDIVIDUEL		CHALLENGE FINAL EQUIPES
1 <sup>er</sup>	500 €	1 <sup>ère</sup> <b>500 €</b>
2 <sup>ème</sup>	300 €	
3 <sup>ème</sup>	200 €	
4 <sup>ème</sup>	150 €	
5 <sup>ème</sup>	100 €	